



Séance du 17 février 2025

Nombre de membres en exercice : 26  
Date de la convocation : 10 février 2025  
Date d'affichage : 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents :** Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT- adjoints  
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – P. PARISOT – D. RANOUX –  
T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH –  
M. HEQUET

**Pouvoirs :** Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER –  
G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – C. LAMBOLEY donne pouvoir à B. PY –  
V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à  
P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

**Excusée :** C. HOTTINGER

**Absents :** C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/02/12

**Déclassement partiel voirie communale impasse des boutons d'or**

**Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)**

**Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)**

**Vu la délibération n° 2024-06-40** en date du 03 juin 2024,

**Vu l'arrêté municipal n° 2024-07** du 12/08/2024 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement partiel dans la voirie communale.

**Vu le registre d'enquête** clos le 17 septembre 2024,

**Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur,**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE du déclassement partiel de l'impasse des boutons d'Or et de son intégration dans le domaine privé communal.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Marie-Claire FAIVRE

